VI - RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Préambule

Le présent dossier est un dossier de demande d'autorisation d'exploiter un site de stockage de céréales sur les communes CUIGNIERES et d'ERQUINVILLERS.

A - ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

A1 - DESCRIPTION GENERALE DE LA ZONE

Les constructions seront édifiées sur le site existant de la coopérative UCAC, en bordure de la route départementale 127, sur les communes de CUIGNIERES et d'ERQUINVILLERS (60130).

Les installations seront situées au nord de la commune de CUIGNIERES et à l'ouest de la commune d'ERQUINVILLERS. Le site est à l'écart des deux communes.

Les communes de CUIGNIERES et d'ERQUINVILLERS sont implantées au centre du département de l'Oise.

A2 - EAUX

Les installations de la coopérative UCAC n'utilisent pas d'eau pour des besoins de procédés industriels, uniquement pour un usage domestique.

A3 - DONNÉES CLIMATIQUES, GEOLOGIQUES, PEDOLOGIQUES

Le climat de la région est un climat tempéré à océanique en allant vers le littoral, généralement doux et lumineux. Il est caractérisé par des venues d'air instables et humides qui rendent le temps très changeant. L'été sec est typiquement océanique, l'hiver est plus contrasté.

Le climat est assez doux du fait de la proximité de la mer et de l'altitude modeste (Beauvais centre environ 60 m, Aéroport 106 mètres). La température moyenne annuelle est égale à 10,1 °C. Janvier est le mois le plus froid avec une température moyenne de 3,0 °C, juillet est le mois le plus chaud avec 17,6°C. Il gèle sous abri en moyenne 62 jours par an. Les étés sont assez frais avec 29 jours de température maximale supérieure à 25°C. La canicule est rare. Il y a en moyenne 5 jours par an où les températures dépassent 30 °C. La région n'est pas à l'abri de températures extrêmes.

Protégé à l'ouest par les collines du Pays de Bray où il tombe chaque année en moyenne plus de 800 mm d'eau, la région de Beauvais ne connaît pas une pluviométrie très élevée en quantité : 668 mm en moyenne par an. C'est la fréquence de ces pluies qui est importante puisque le nombre moyen de jours avec précipitations supérieures à 1 mm atteint 116 jours, soit pratiquement 1 jour sur 3. Ces pluies sont réparties sur toute l'année et la pluviométrie diffère peu entre le mois le plus sec et le mois le plus arrosé : 49 mm en Avril contre 68 mm en Décembre. Les épisodes pluvieux intenses sont assez rares : 2,9 jours par an avec un

cumul quotidien dépassant 20 mm (soit 20 litres au m²). Le record en 24 heures s'élève à 64,7 mm le 2 juillet 1953.

La majorité des orages circule dans un régime de vents de Sud-ouest qui apportent de l'air d'origine subtropicale, chaud et humide. La plupart d'entre eux s'observe entre mai et septembre (14 jours en moyenne au cours de cette période, sur un total annuel de 18 jours). Enfin la grêle est peu fréquente : 3 jours par an.

La durée d'insolation est peu élevée, en moyenne 1589 heures par an soit 4,3 heures par jour. C'est en décembre que le soleil est le moins généreux (43 heures). En juillet, la durée d'insolation atteint quant même 210 heures en moyenne.

Les brouillards (visibilité inférieure à 1km) sont fréquents (moyenne 55 jours par an, avec un maximum en octobre avec 8 jours). Les situations anticycloniques d'hiver sont favorables à la formation de ces brouillards. Ils se produisent souvent en cours de nuit en raison du refroidissement nocturne qui provoque la formation de petites gouttelettes en suspension dans l'atmosphère.

La neige apparaît surtout quand le vent est au Nord ou au Nord-est et elle tombe essentiellement entre novembre et mars (16 jours par an dont 8 répartis entre janvier et février). On n'observe que 12 jours de sol couvert de neige.

La région CUIGNIERES est située **en zone 0** selon la méthodologie de zonage sismique de la France (1985) établi par le BRGM et le ministère de l'Environnement.

Le sol est le résultat de l'altération (pédogenèse) de la roche initiale, de l'action des climats, des activités biologiques et humaines. Il intervient dans les cycles naturels (cycle de l'eau, etc.) mais aussi dans les processus économiques (production agricole, etc.). De ces qualités dépendent différentes fonctions : l'utilisation du stock d'eau et d'éléments nutritifs, ses capacités d'épuration et de rétention, la protection de la ressource en eau, les richesses faunistiques et floristiques, etc.

Le département de l'Oise est localisé dans le Bassin Parisien au nord de la région parisienne. La frontière entre les terrains secondaires et les terrains tertiaires traverse le département. Le Nord voit affleurer la craie du Secondaire (ex : plateau Picard). Le centre, où est localisée la Commune de Cuignières, voit affleurer les terrains tertiaires caractérisés dans le secteur par une alternance sables/argiles ou sables/calcaires. Sous les terrains tertiaires, se trouve la craie Séno Turonienne à plus de 100 mètres de profondeur.

A4 - NUISANCES SONORES ET VISUELLES

Existence de nuisances actuelles

Les seules nuisances actuelles sont les bruits et vibrations générées par les voies de circulation :

- RD 570 : 1587 véhicules/ jour (comptage de 1996) - axe situé à 15 m au sud du site (section comprise entre la RD 127 et la RD 916).
- RD 127 : 486 véhicules / jour (dont 3% de PL, comptage de 2008) – axe longeant le site (section comprise entre Erquery et la RD 101).

- RD 101 : 692 véhicules / jour (dont 6 % de PL, comptage de 2007) – axe situé à environ 600 m au nord est du site (section comprise entre la RD 127 et la RD 916).
- RD 916 : 9304 véhicules / jour (dont 6 % de PL, comptage de 2009) – axe situé à environ 2 km à l'ouest du site (section comprise entre la RD 570 et la RD 938).

Existence d'un voisinage sensible

L'environnement proche de la coopérative ne comprend pas de points sensibles, ni ERP, ni hôpital, ni école.

La coopérative est située à l'extérieur du village.

L'habitation la plus proche est située à 200m au sud du site.

A5 – DECHETS

L'évacuation des déchets est gérée par la Communauté de Communes du Plateau Picard.
Les déchets « domestiques » sont collectés une fois pas semaine. Il n'existe pas de tri sélectif.
Cependant, un tri sélectif va être mis en place par la coopérative : papiers, cartons, verres, emballages et déchets verts seront collectés séparément et apportés en déchetterie. Le volume moyen de déchets enlevés est de 200 litres par semaine.

A6 - FAUNE-FLORE - ESPACES NATURELS

La végétation présente sur le site est de type herbacé et arbustif. On peut rencontrer de petits mammifères tels que des lapins de garenne ou campagnol des champs. Différentes espèces d'oiseaux sont présentes.

A7 - ACTIVITES HUMAINES

Le site de la coopérative UCAC est implanté sur les communes de CUIGNIERES et ERQUINVILLERS.

La commune de Cuignières ne dispose pas de document d'urbanisme, et le site est donc soumis au règlement national d'urbanisme.

La commune d'Erquinvillers possède une carte communale. Le site de la coopérative est implanté sur le secteur N sur lequel les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et des installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Le site est implanté, section OZ, parcelles 139 et 149 sur la commune de CUIGNIERES, et section ZB, parcelle 30 sur la commune d'ERQUINVILLERS.

B - INCONVENIENTS SUSCEPTIBLES DE RESULTER DE L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION

B1 - IMPACT VISUEL / IMPACT SUR LE PAYSAGE

L'environnement proche du site est essentiellement agricole. Les bâtiments seront donc bien intégrés dans le paysage.

Aucun bâtiment jouxtant n'est classé par les monuments historiques.

B2 - EAU – POLLUTION DE L'EAU

L'eau utilisée pour la consommation domestique (sanitaires) de l'entreprise proviendra du réseau local.
Les eaux pluviales sont dirigées vers le réseau enterré d'eaux pluviales de toiture à l'aide de caniveaux, et évacuées vers le bassin d'infiltration pour être rejetées dans le milieu naturel.
Les surfaces de circulation principale à l'intérieur du site sont étanches. Les eaux de voiries sont collectées par le réseau enterré des eaux pluviales de voiries et dirigées vers le bassin d'infiltration via un séparateur d'hydrocarbures.
Les eaux vannes des toilettes et lavabos du personnel sont évacuées dans un réseau spécifique. Elles sont traitées par une fosse toutes eaux avant d'être dirigées vers un épandage.

B3 – REJETS DANS L'AIR – POLLUTION ATMOSPHERIQUE

L'installation rejette des poussières pendant les phases de déchargement des céréales. Ces poussières sont des fines particules de terre ou des débris végétaux. L'éloignement des tiers par rapport aux sources d'émission de poussières et le relief plat de la zone permettent de supposer de faibles nuisances liées aux poussières. Les céréales sont triées avant le chargement, il y a donc peu de poussière.
Les engrais ne présentent pas de risques de pollution de l'air lors de leur stockage ou de leur manipulation.

En cas d'accident, les engrais et les produits phytosanitaires se décomposent dégageant des fumées à base d'eau, d'oxydes d'azote, et de composés chlorés. Le risque est lié aux eaux d'incendie souillées par des composés toxiques mais la rétention permet de canaliser ces eaux évitant ainsi toute pollution à l'extérieur.

B4 - BRUITS ET VIBRATIONS

La Coopérative veille particulièrement au bon état des équipements ainsi qu'à leur entretien.

La circulation est essentiellement diurne (8h30-12h00 / 13h45-17h30) et éventuellement nocturne pendant les périodes de moisson.

B5 – DECHETS

L'ensemble des déchets produits est recyclable et valorisé. Il s'agit notamment de coproduits de céréales valorisés en alimentation animale.
Les seuls déchets toxiques sont les huiles de vidange reprises par le service maintenance de la coopérative effectuant les réparations et valorisées par des entreprises spécialisées.

B6 - TRANSPORTS ET APPROVISIONNEMENTS

La circulation n'est pas apte à apporter une nuisance aux habitations environnantes. La période la plus chargée de l'année correspond à la période de moisson. Hormis cette période, le flux de tracteurs et de camions se dilue dans le trafic, sans gêne apparente pour la circulation locale.

B7 - RISQUES DE POLLUTION PAR DES PRODUITS DANGEREUX

Les produits susceptibles de provoquer des pollutions sont les engrais solides et liquide, le stockage d'hydrocarbures et les phytosanitaires. En cas d'incendie des substances toxiques peuvent être émise dans l'atmosphère et lessivées par les eaux d'incendie.

B8 - EFFETS SUR LA FAUNE, LA FLORE ET LE MILIEU

Le grain peut attirer quelques rongeurs ou oiseaux mais des dispositions sont prises pour lutter contre ces nuisibles.
Les installations n'ont pas de conséquence sur le reste du milieu faunistique et sur la flore.

B9 - EFFETS SUR LA COMMODITE DU VOISINAGE, HYGIENE ET SALUBRITE

Le site est implanté à l'extérieur des communes de CUIGNIERES et d'ERQUINVILLERS, la première habitation étant située à 200m au sud du stockage projeté.
L'exploitation du site n'aura donc pas d'effets sur la commodité du voisinage.

Aucunes plaintes du voisinage n'ont été relevées.

B10 - EFFETS SUR LA SANTE HUMAINE

On peut résumer les expositions des populations avoisinant le site dans le schéma ci-dessous :

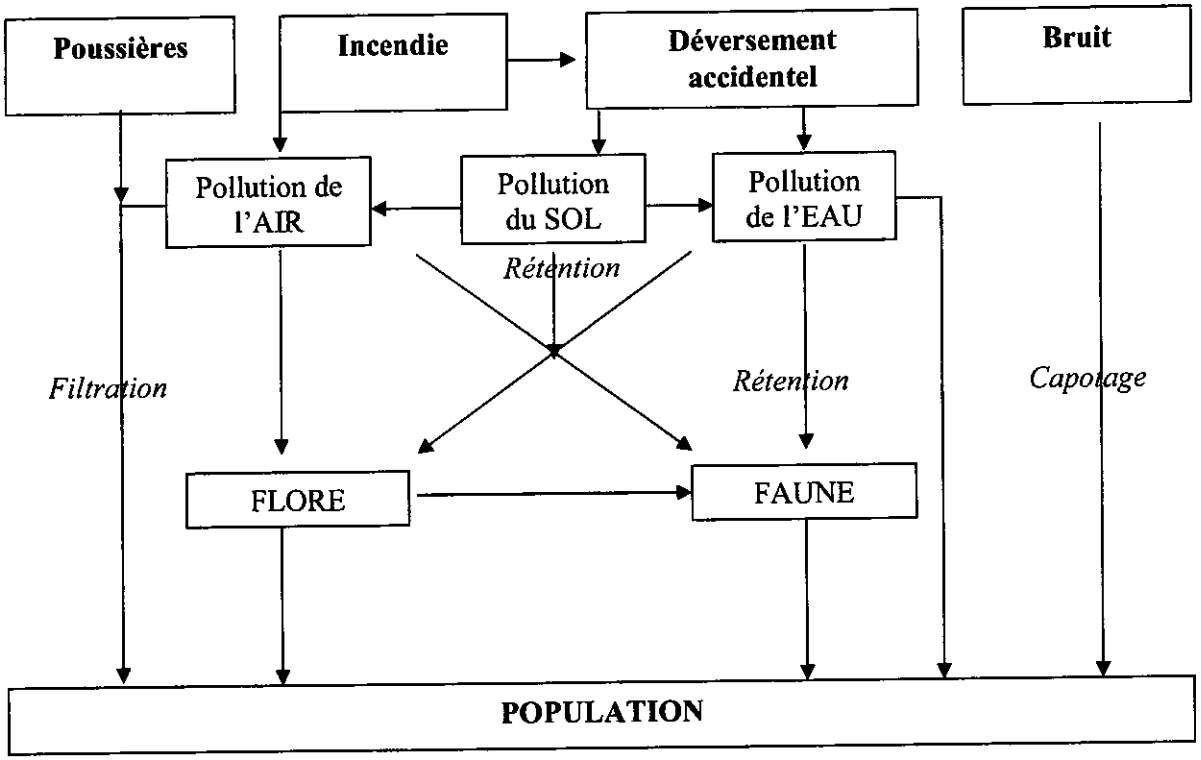

Les niveaux d'exposition aux produits chimiques dangereux et aux nuisances sonores sont négligeables. Les rétentions sur le site permettent de prévenir les atteintes aux populations ainsi qu'à la faune et à la flore.

C - MESURES PRISES OU ENVISAGEES POUR DIMINUER LES INCONVENIENTS

C1 - INTEGRATION DU SITE

Le site est prévu d'être construit sur une zone entourée de terres agricoles. Le projet n'aura pas d'impact visuel sur le paysage environnant. En effet, celui-ci sera implanté derrière le magasin de produits phytosanitaires existant et ne sera donc que peu visible de l'extérieur.
De plus, les couleurs de bardage utilisées pour le projet seront les mêmes que celles utilisées pour le silo 2.

Enfin, le projet sera réalisé en tenant compte de l'impact dans le paysage et suivant l'avis du maire CUIGNIERES.

C2 - PRELEVEMENT ET TRAITEMENT DES EAUX

L'installation n'utilise que très peu d'eau. Un compteur permettra de surveiller régulièrement la consommation. Aucun forage ne sera réalisé sur le site.
Les eaux de toiture sont séparées des eaux usées et rejetées directement dans le milieu naturel via un bassin d'infiltration. Aucune connexion n'existe entre les réseaux de collecte d'eaux pluviales, de voiries ou d'eaux usées garantissant ainsi la protection du milieu.

La cour a été étanchéifiée afin de collecter les eaux pluviales de voiries et les faire transiter en un point unique de rejet. Ces eaux passent par un séparateur d'hydrocarbures avant d'atteindre le bassin d'infiltration.

En cas d'accident, les eaux sont évacuées vers un bassin de rétention de 215 m^3, pour être ensuite reprises par une entreprise spécialisée si besoin.

C3 - TRAITEMENT DES REJETS A L'ATMOSPHERE

L'établissement est régulièrement nettoyé pour éviter la diffusion de poussières. De plus la conception des installations (capotage, filtration), les consignes d'exploitation et de nettoyage permettent d'assurer la limitation d'émission et de diffusion des poussières. La présence d'une filtration centralisée de haute performance, pour les silos 2 et 3, et la présence d'un cyclofiltre sur le transporteur de reprise du silo 1 améliore la sécurité et la prévention des rejets vers l'atmosphère.

C4 - PREVENTION DES BRUITS ET DES VIBRATIONS

La Coopérative veille particulièrement au bon état des équipements ainsi qu'à leur entretien.
Les ventilateurs sont enfermés dans des locaux dédiés. Ceux-ci sont de plus équipés de système « silencieux » permettant d'atténuer encore un peu plus le bruit susceptible d'être créé.

C5 - LIMITATION ET TRAITEMENT DES DECHETS

Les déchets sont séparés afin d'en favoriser la récupération. Les coproduits de céréales sont valorisés dans l'alimentation animale. Tout brûlage à l'air libre est interdit, l'évacuation des déchets est réalisée conformément aux dispositions légales en vigueur.

C6 - TRANSPORTS ET APPROVISIONNEMENTS

Les périodes de moisson, d'approvisionnement et livraison des engrais, la rigueur des contrats et du marché des céréales ne permettent pas de diminuer les pointes de trafic et d'étaler les périodes de livraison et d'expédition.
Toutes dispositions sont prises pour limiter les nuisances liées à la circulation et aux transports.

C7 - PREVENTION ET PROTECTION CONTRE LES POLLUTIONS PAR DES PRODUITS DANGEREUX

La manipulation de produits (engrais, phytosanitaires, insecticides) se fait sur des aires étanches (volume permettant de contenir une éventuelle pollution). De plus, en cas de fuite

accidentelle ou d'incendie générant des eaux souillées, le site dispose d'un bassin de rétention des eaux de 215 m^3. La coopérative ferait évacuer les eaux par une entreprise spécialisée si besoin.

C8 - PRESERVATION ET PROTECTION DE LA FAUNE - FLORE ET DU MILIEU NATUREL - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le site dispose dans certaines parties de ses installations de produits qui détruisent les rongeurs, permettant ainsi de limiter leur nombre et leur prolifération aux alentours. Aucune conséquence de l'installation sur le reste de la faune et de la flore.
L'entretien, l'utilisation optimisée de la ventilation (thermométrie) permet une utilisation rationnelle de l'énergie.

C9 - PROTECTION DE LA SANTE

Compte tenu des capacités de rétention des installations et de l'étanchéité des surfaces de voirie du site, une pollution des eaux même en cas d'accident, est fortement improbable.
En cas d'incendie, le risque de contamination par voie atmosphérique est faible compte-tenu de la disposition et des capacités de stockage des installations. De plus, les installations sont éloignées des habitations.

En cas de risque pour la santé humaine lors d'un accident, les populations seront informées.

D -ETAT FINAL

L'installation prévue est neuve et les anciens bâtiments datent de 1972 pour les boisseaux du silo 1, de 1984 pour la case de 4150 tonnes du silo 1, et de 2000 pour le silo 2. Ces bâtiments sont conçus, exploités et entretenus pour résister durant plusieurs décennies.

Sous réserve que l'activité ne soit reprise par une autre entreprise, la coopérative UCAC envisagerait la remise en état suivante :

La remise en état consisterait au démontage complet des installations et au retour à l'état de champs cultivés.

L'aspect visuel du site sera donc conservé comme un terrain cultivé dans la plaine.

L'ensemble des produits dangereux sur le site sera évacué. Et le site sera mis en sécurité (coupure énergie, dégazage cuves).

En cas d'incident ou sinistre pouvant engendrer une pollution, des mesures seront effectuées pour surveiller la non-pollution du milieu ou le cas échéant dépolluer la zone.

La remise en état sera aussi fonction de l'avenir de la zone en termes d'urbanisation, selon le développement futur et la politique de la commune.